

Fiche signalétique

Cartouche d'Encre(C)(MSDS:H086076-00-01-NA-F)

Section 1. Identification du produit chimique et de la compagnie

Nom commercial : Cartouche d'encre(C)

Code H086076-00

Utilisations Encre

: NK Works Co Limited, 579-1, Umehara, Wakayama-shi, 640-8550, Japan Fournisseur/Fabriquant

> Emergency: +81 73 456 3969 Phone: +81 73 456 3969 Fax: +81 73 456 3991

En cas d'urgence CHEMTREC, U.S.: (800) 424-9300 International: (703) 527-3887

Section 2. Identification des risques

État physique : Liquide. Vue d'ensemble des : ATTENTION!

urgences

PROVOQUE UNE IRRITATION DES YEUX. PEUT PROVOQUER UNE IRRITATION

DE LA PEAU.

Cette fiche signalétique indique les dangers liés au contenu de la cartouche. La cartouche elle-même, ne présente aucun danger lorsqu'utilisée correctement.

Éviter le contact avec la peau et les vêtements. Laver abondamment après usage.

Voies d'absorption : Contact cutané. Contact avec les yeux. Inhalation. Ingestion.

Effets aigus potentiels sur la santé

Yeux : Gravement irritant pour les yeux. Risque de lésions oculaires graves.

Peau : Légèrement irritant pour la peau.

: Aucun effet important ou danger critique connu. Inhalation : Aucun effet important ou danger critique connu. Ingestion

sur la santé

Effets chroniques potentiels : EFFETS CANCÉROGÈNES: Classé 3 (Ne peut être classifié pour l'homme.) selon OU

par CIRC [Triethanolamine].

EFFETS MUTAGÈNES: Non disponible. EFFETS TÉRATOGÈNES: Non disponible.

Conditions médicales aggravées par une surexposition

: Une exposition répétée ou prolongée ne devrait aggraver aucun trouble médical.

Voir Information toxicologique (section 11)

Section 3. Composition et information sur les ingrédients

1						<u> </u>		
							Numéro CAS	% en poids
États-Unis								
Glycérine, (Glycérol)							56-81-5	5 - 10
2-[2-(2-butoxyéthoxy)éthoxy]éthanol							143-22-6	5 - 10
Triéthylène glycol							112-27-6	1 - 5
Canada								
Glycérine, (Glycérol)							56-81-5	5 - 10
2-[2-(2-butoxyéthoxy)éthoxy]éthanol							143-22-6	5 - 10
Triéthylène glycol							112-27-6	1 - 5
Mexique	Classification							
-	Numéro NU	DIVS	Н	F	R	Spécial		
Glycérine, (Glycérol)	Non réglementé.	-	0	1	0		56-81-5	5 - 10
2-[2-(2-butoxyéthoxy)éthoxy]éthanol	Non réglementé.	-	1	1	0		143-22-6	5 - 10
Triéthylène glycol	Non réglementé.	-	1	1	0		112-27-6	1 - 5

Page 1 de 6 : 12/14/2012 Date d'édition

Ce produit est classé dangereux sous les lois de l'OSHA aux États-Unis, du SIMDUT au Canada et de la NOM-018-STPS-2000 au Mexique.

Voir Sections 8, 11 et 14 pour plus de détails.

Section 4. Premiers soins

Contact avec les yeux

: En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. En cas d'irritation, consulter un médecin.

Contact avec la peau Inhalation

: Laver avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation, consulter un médecin.

Transporter la personne incommodée à l'air frais. Garder la personne au chaud et allongée. Consulter un médecin si des symptômes se développent.

Ingestion

: Laver la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissements, garder la tête basse afin d'éviter la pénétration du vomi dans les poumons. Consulter un médecin si des symptômes se développent.

Note au médecin traitant

Il n'existe aucun antidote spécifique. Le personnel médical doit communiquer avec un centre antipoison.

Section 5. Mesures de lutte contre l'incendie

Inflammabilité du produit

: Ininflammable.

Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le : Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

Section 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles

Précautions

environnementales

Méthodes de nettoyage

- : Aucune précaution requise. Utiliser un équipement de protection adéquat (Section 8).
- : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.
- : Pour les petits déversements provenant d'une cartouche brisée, ajouter de l'adsorbant (de la terre peut être utilisée en l'absence d'autres matériaux appropriés), pelleter le produit et le placer dans un contenant hermétique, à l'épreuve de l'eau, pour élimination. Placer les cartouches non brisées dans un contenant approprié, pour élimination.

Section 7. Manutention et entreposage

Manutention

: Laver abondamment après usage.

Entreposage

: Conserver le récipient bien fermé.

Section 8. Contrôle de l'exposition et protection individuelle

Système de contrôle

technique

: Aucune ventilation particulière requise.

Protection individuelle

Yeux

: Non applicable. : Non applicable.

Respiratoire **Mains**

: Gants jetables en vinyle.

Peau/Corps

: L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit.

Page 2 de 6 : 12/14/2012 Date d'édition



Protection individuelle lors d'un grand déversement

: Ne devrait pas normalement se produire, mais si le déversement est de plus de

1L:

Lunettes de sécurité, lunettes anti-éclaboussures ou masque facial. Gants étanches. Vêtement de protection complet. Bottes. Le port d'un respirateur autonome approuvé NIOSH/MSHA ou l'équivalent est recommandé de même qu'un vêtement de protection

complet.

Nom du produit

États-Unis

Glycérine, (Glycérol) ACGIH TLV (États-Unis, 1/2006).

TWA: 10 mg/m³ 8 heure(s). Forme: Brouillards

OSHA PEL (États-Unis, 11/2006).

Limites d'exposition

TWA: 5 mg/m³ 8 heure(s). Forme: Fraction alvéolaire

Canada

Glycérine, (Glycérol) ACGIH TLV (États-Unis, 1/2006).

TWA: 10 mg/m³ 8 heure(s). Forme: Brouillards

Mexique

Glycérine, (Glycérol) NOM-010-STPS (Mexique, 9/2000).

LMPE-PPT: 10 mg/m³ 8 heure(s). Forme: Brouillards

Consulter les responsables locaux compétents pour connaître les valeurs considérées comme acceptables.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

État physique: Liquide.Couleur: CyanOdeur: Inodore.pH: 8.9

Point : 100°C (212°F)

d'ébullition/condensation

Point de fusion/congélation : 0°C (32°F)

Densité relative : 1.072

Densité de vapeur : >1 [Air = 1]

Viscosité : Dynamique: <500 mPa·s (<500 cP)

Solubilité : Miscible dans l'eau.

Section 10. Stabilité et réactivité

Stabilité du produit et

réactivité

: Le produit est stable.

Incompatibilité avec différentes substances

: Réactif ou incompatible avec les matières suivantes : matières comburantes.

Polymérisation Dangereuse : Ne se produira pas.

Section 11. Information toxicologique

Effets aigus

sur la santé

Yeux : Gravement irritant pour les yeux. Risque de lésions oculaires graves.

Peau : Légèrement irritant pour la peau.

Inhalation : Aucun effet important ou danger critique connu.Ingestion : Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets chroniques potentiels : EFFETS CANCÉROGÈNES: Classé 3 (Ne peut être classifié pour l'homme.) selon OU

par CIRC [Triethanolamine].

EFFETS MUTAGÈNES: Non disponible. EFFETS TÉRATOGÈNES: Non disponible.

Date d'édition : 12/14/2012 Page 3 de 6

Section 12. Information sur l'écologie

Données sur l'écotoxicité

Nom des ingrédients **Espèces** Période Résultat Glycérine, (Glycérol) Oncorhynchus mykiss (CL50) 96 heure(s) 54000 mg/l

Produits de dégradation

: Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes: oxydes de carbone (CO, CO₂) et de l'eau.

Section 13. Considérations lors de l'élimination

Élimination des déchets

Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux.

Consulter les autorités locales ou régionales.

Section 14. Information relative au transport

Classification

Mexique/TMD/DOT/ IMDG/ IATA: Non réglementé.

Étiquette

Non applicable.

Autres informations

Non applicable.

Section 15. Information réglementaire

États-Unis

Classification HCS

Réglementations États-Unis

: Substance irritante

: TSCA: Tous les ingrédients sont inscrits.

SARA 302/304/311/312 substances extêmement dangereuses: Aucun produit n'a été trouvé.

SARA 302/304 plan d'urgence et préavis: Aucun produit n'a été trouvé.

SARA 302/304/311/312 substances dangereuses: Glycerin, (Glycerol); Triethylene

glycol

SARA 311/312 distribution de F.S. - inventaire chimique - identification des dangers: Glycerin, (Glycerol): Risque immédiat (aigu) pour la santé, Danger d'intoxication différée (chronique); Triethylene glycol: Risque immédiat (aigu) pour la santé, Danger d'intoxication différée (chronique)

CWA (Clean Water Act) 307: Aucun produit n'a été trouvé. CWA (Clean Water Act) 311: Aucun produit n'a été trouvé.

CAA (Clean Air Act) 112 Prévention des déversements accidentels: Aucun produit n'a été trouvé.

CAA (Clean Air Act) 112 Substances inflammables réglementées: Aucun produit n'a été trouvé.

Page 4 de 6 : 12/14/2012 Date d'édition

CAA (Clean Air Act) 112 Substances toxiques réglementées: Aucun produit n'a été trouvé.

Réglementations d'État

: Publication des substances cancérigènes dans le Connecticut: Aucun des composants n'est répertorié.

Connecticut - Inpection des substances dangereuses: Aucun des composants n'est répertorié.

Substances en Floride: Aucun des composants n'est répertorié.

Loi de l'Illinois sur la sécurité des substances chimiques: Aucun des composants n'est répertorié.

Loi de l'Illinois sur la divulgation aux employés de renseignements sur les matières toxiques: Aucun des composants n'est répertorié.

Publication de Louisiane: Aucun des composants n'est répertorié.

Déversement en Louisiane: Aucun des composants n'est répertorié.

Déversement dans le Massachusetts: Aucun des composants n'est répertorié. Substances dans le Massachusetts: Les composants suivants sont répertoriés: Glycerin, (Glycerol)

Michigan - Matériel critique: Aucun des composants n'est répertorié.

Substances dangereuses dans le Minnesota: Aucun des composants n'est répertorié.

Substances dangereuses dans le New Jersey: Les composants suivants sont répertoriés: 2-[2-(2-butoxyethoxy)ethoxylethanol

Déversement dans le New Jersey: Aucun des composants n'est répertorié. Loi du New Jersey sur la prévention des catastrophes toxiques: Aucun des composants n'est répertorié.

New York - Substances dangereuses à effets aigus: Aucun des composants n'est répertorié.

Publication de déversement des produits chimiques toxiques dans l'état de New York: Aucun des composants n'est répertorié.

Substances dangereuses dans l'état de Pennsylvanie - Droit de savoir: Les composants suivants sont répertoriés: Glycerin, (Glycerol); 2-[2-(2butoxyethoxy)ethoxy]ethanol;Triethylene glycol

Substances dangereuses dans le Rhode Island: Aucun des composants n'est répertorié.

Canada

SIMDUT (Canada) : Classe D-2B: Matières causant d'autres effets toxiques (TOXIQUE).

DSL: Tous les ingrédients sont inscrits.

Mexique

Classification



Réglementations Internationales

Listes internationales

: Tous les ingrédients sont inscrits sur les principaux inventaires internationaux ou sont exemptés d'y être inscrits en Australie (AICS), Europe (EINECS/ELINCS), Corée (TCCL), Japon (METI/MOL), Philippines (RA6969).

Section 16. Renseignements supplémentaires

Renseignements à indiquer sur l'étiquette

PROVOQUE UNE IRRITATION DES YEUX. PEUT PROVOQUER UNE IRRITATION DE LA PEAU.

Cette fiche signalétique indique les dangers liés au contenu de la cartouche. La cartouche elle-même, ne présente aucun danger lorsqu'utilisée correctement.

Page 5 de 6 : 12/14/2012 Date d'édition

Hazardous Material Information System (États-Unis) Santé

Risques d'incendie

Réactivité

Protection individuelle

B

National Fire Protection Association (États-Unis)



Références

: ANSI Z400.1, MSDS Standard, 2004. -Fiche signalétique du fabricant. - 29CFR Partie 1910.1200 Réglementation OSHA sur les Fiches Signalétiques. - 49CFR Table de la Liste des substances dangereuses, #UN, Appellations réglementaires, GE. -Gazette du Canada Partie II, Vol. 122, No. 2 Enregistrement DORS/88-64 31 décembre 1987 Loi sur les Produits Dangereux, "Liste de divulgation des Ingrédients". - Règlement canadien du Transport des Matières Dangereuses, et les Annexes, Version Langage Clair, 2005. - Standards officiels du Mexique NOM-018-STPS-2000 et NOM-004-SCT2-1994.

Date d'édition : 12/14/2012

Version : 2

Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières.

Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.

Date d'édition : 12/14/2012 Page 6 de 6